



## AMICALE LAIQUE DE LENTILLY

### INSCRIPTION VIDE GRENIER 28 Août 2022

Il ne sera pas envoyé d'accusé réception du dossier d'inscription

#### **Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte**

Je soussigné(e), NOM..... Prénom.....

Né(e) le /.../.../.../ à ..... Département /.../

Adresse .....

CP /.../.../.../ Ville .....

Téléphone /.../.../.../.../.../

Email (lisible) .....

**(pour envoi du numéro d'emplacement, fin août)**

Pièce identité : Type.....N°.....

Délivrée par .....Le.....

N° immatriculation véhicule /.../.../.../

Emplacement : Nb ..... x 12 € = ..... euros (1 emplacement = 2 m x 2 m)

Préférence : intérieur – extérieur (rayer mention inutile)

**(Ceci est une préférence et n'engage aucunement l'Amicale Laïque qui répartira en fonction des places disponibles)**

Déclare sur l'honneur :

\*\* avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement intérieur, en accepter sans réserve l'intégralité des clauses et m'engage à les respecter

\*\* ne pas être commerçant(e)

\*\* ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du code du commerce)

\*\* ma non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R 321-9 du code pénal)

**Et reconnais avoir pris connaissance du règlement et certifie m'y conformer**

Date : ..... Signature : .....

Joindre à cette inscription :

\*\* Une photocopie (recto-verso) de la pièce d'identité

\*\* Une autorisation parentale sur papier libre pour tout exposant mineur

\*\* Le règlement par chèque à l'ordre de : Amicale Laïque Lentilly

**Si pas de mail une enveloppe timbrée à votre adresse**

Commission Nationale Informatique et Libertés :  
Pour exercer votre droit d'accès, de modification, de suppression des données vous concernant,  
veuillez vous adresser à : AMICALE LAIQUE 19 rue de la Mairie – 69210 LENTILLY

#### REGLEMENT VIDE GRENIER

Ce vide grenier ne s'adresse qu'aux particuliers.

Les exposants doivent obligatoirement être munis de leur pièce d'identité le jour de la manifestation

Les emplacements seront attribués après inscription (fiche de renseignements complète) et paiement d'un droit de place dont le montant est fixé à **12 euros par emplacement**.

**Un emplacement a une taille de 2 mètres linéaires sur une profondeur de 2 mètres.**

Possibilité de réserver 2 emplacements par participant déclaré.

Ces emplacements seront attribués dans la limite des places disponibles et **par ordre d'arrivée des dossiers complets d'inscription**

Il ne sera pas envoyé d'accusé réception du dossier d'inscription

**Le numéro attribué pour l'emplacement sera communiqué fin août 2022**

Les autorisations sont accordées à titre précaire et révocable. Elles sont personnelles. Toute forme de sous locations est strictement interdite.

L'ouverture à la vente se fera à partir de 8h00 et jusqu'à 17h00 sans interruption.

**L'accueil des participants s'effectuera à partir de 6h00.**

Les emplacements non occupés à 8h00 seront réattribués.

Les participants ne pourront partir qu'après 17h00

**Les voitures des exposants seront garées sur un parking en dehors du lieu de vente**

**En aucun cas la location des emplacements ne sera remboursée.**

L'Amicale Laïque ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol ou dégradation des objets mis en vente.

Sont interdits à la vente :

Les objets mobiliers neufs – les denrées périssables – les animaux – les armes –

L'Amicale Laïque se réserve le droit de refuser tout objet ou matériel non conforme le jour de la vente.

Sont interdits sur l'espace vide grenier :

La pose d'affiches publicitaires – l'installation de réchauds, grills et objets pouvant présenter un danger pour le public - le scellement de points d'ancrage dans le sol et sur les murs.

**Tout objet ou matériel non vendu devra IMPERATIVEMENT être récupéré par son propriétaire à la fin de la manifestation.**

Chaque participant doit veiller à ce qu'aucun objet suspect (sac, paquet...) ne soit déposé à proximité de son emplacement.

Il ne doit accepter aucun colis dont il ne connaît pas le contenu.

En cas de doute, l'organisateur doit immédiatement être prévenu.

**Chaque participant doit restituer son emplacement en bon état de propreté.**

**Ne laisser aucun objet, carton, sac sur l'espace dédié à la manifestation.**

Commission Nationale Informatique et Libertés :  
Pour exercer votre droit d'accès, de modification, de suppression des données vous concernant,  
veuillez vous adresser à : AMICALE LAIQUE 19 rue de la Mairie – 69210 LENTILLY